



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 16 janvier 2018 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : APHECETCHE Alain, ARMENDARIZ Alain, BORDARRAMPE Xalbat, CHABAGNO Inès, HARISMENDY Emmanuelle, LADEUIX Jean-Pierre, MINONDO Mirentxu, MIRANDE Mathias, POCHELU Bernadette, POCHELU Didier.

Secrétaire de séance : LADEUIX Jean Pierre Début de séance : 18h30

1/ Demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR)

Des travaux complémentaires de rénovation de l'église (peinture, charpente) et du trinquet seraient à prévoir (réfection de l'éclairage) pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer deux demandes d'aides auprès de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 35%.

2/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Des travaux de voirie sur la route communale de Behasi sont prévus pour l'année 2018. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (40%) doit être déposée pour financer en partie ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Département.

3/ Fin d'enquête publique pour la suppression et l'aliénation de chemins ruraux (route de Behasi)

Régularisation du dossier.

4/ Instruction des actes d'urbanisme par la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) et adhésion au service commun

La CAPB a voté le 16 décembre dernier pour la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 01 janvier 2018.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme des communes du Pôle d'Hasparren, instruites par le Pôle ERROBI, seront instruites par le Pôle Nive Adour dès que le personnel sera recruté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CAPB.

5/ Sujets divers

- **Personnel/Avancement de grade** : création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2eme classe à compter du 01 avril 2018.
- **Mise au point collecte des déchets**

Fin de la séance : 20h15

Vu pour être affiché le 23/01/2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Le 23/01/2018